



Lors de la réunion CE du 29 octobre

Information et consultation du CE Axway sur le projet de fusion de Systar SA et Axway Software SA.

La direction a reçu des listes de questions de la part des élus du CE ; elle y a répondu par écrit en amont de la réunion.

Les salariés Systar sont inquiets, en particulier à cause du mode de calcul des parts variables (qui représentent tout de même 20% de leur salaire annuel !). La direction a répondu à leurs craintes qui, d'après elle, sont maintenant levées.

Une expertise est pourtant bien en cours du côté des élus de Systar, ce qui tendrait à prouver le contraire !

Les élus du CE Axway ne souhaitent pas rendre leur avis ce jour et annoncent la création d'une commission temporaire, composée de membres du CE Axway et d'élus de la DUP Systar, qui se réunirait 3 à 4 fois sur un délai d'un an afin de faire un suivi de l'intégration. La direction rappelle que le délai d'un mois étant écoulé, l'avis est réputé rendu par le CE. Les élus Intersyndicale précisent que la loi permet également de déroger aux délais. Ils pensent également qu'il serait pour le moins cavalier voire indécent de rendre un avis sans connaître celui de l'expert de la DUP. La direction rappelle que l'expertise est une expertise libre menée au fil de l'eau, le rapport final n'ayant pas forcément de pertinence. Les élus de l'intersyndicale ne souhaitent pas forcément avoir un rapport, mais plus un échange avec les élus de la DUP Systar afin de recueillir leur avis après ces échanges. La direction demande que cette rencontre se fasse dès la semaine prochaine afin de pouvoir organiser un CE extraordinaire Axway où les élus pourront rendre un avis. Les élus acceptent et la date arrêtée pour le CE extraordinaire est fixée au 7 novembre.

Information et consultation du CE sur le projet de bilan partiel d'exécution du plan de formation 2014 et d'orientations générales du plan de formation 2015.

La commission Formation du CE ne s'étant pas réunie en temps et en heure, celle-ci demande le report du point ; ça devient récurrent. Les élus Intersyndicale souhaitent malgré tout débattre sur le sujet mis à l'ordre du jour, même si l'avis de la commission est reporté ; cela devrait faire gagner du temps en séance le mois prochain et permettre à la commission de construire un avis circonstancié (et sans doute favorable ?). Sur le document d'orientations générales pour 2015 : outre l'absence de la moindre donnée budgétaire (combien Axway envisage-t-elle de consacrer à la formation de ses salariés en 2015 ?), les déclinaisons des orientations par « campus de formation » manquent singulièrement de clarté et tombent rapidement dans la phraséologie

indigeste ! Un document sans doute plein de bonnes intentions mais qui ne permet pas d'appréhender ce que sera le futur plan de formation. A suivre donc.

Information et consultation du CE Axway sur le projet de rapport égalité hommes/femmes 2013.

La commission Egalité professionnelle du CE s'est réunie la veille avec la direction et n'a pas eu le temps de préparer un avis ! Là aussi, ça devient récurrent. Malgré les nombreuses erreurs et manques pointés par les élus Intersyndicale dans un document remis à la direction le 7 octobre, nous ne pouvons qu'être agacés du retard pris par la direction -6 mois- pour fournir un rapport complet et à jour. Point reporté, une fois de plus, à une prochaine réunion (en 2015 ?).

PEE : information et consultation du CE sur un projet de décision de transfert des avoirs d'épargne salariale de la société Axway.

Rappelons que le PEE d'Axway était jusqu'à présent géré par la BNP. Celle-ci n'étant pas en mesure de réaliser le transfert des actions gratuites vers le PEE comme le souhaitent plusieurs salariés, la direction a sélectionné le CMCIC pour étudier la faisabilité du transfert. Une délégation composée d'élus et de la direction a planché sur le sujet. Deux possibilités étaient envisageables : garder le PEE actuel à la BNP et travailler avec le CMCIC pour les versements à venir, transférer le PEE de la BNP au CMCIC et ne garder qu'un seul prestataire. C'est la deuxième option qui a retenu la préférence des élus et de la direction dans une finalité de gestion simplifiée. Avis unanime donc sur le sujet. Les salariés recevront dans les prochains jours une information sur ce changement de gestionnaire. Une déclaration des élus Intersyndicale est venue ponctuer ce changement en séance : *« Les élus de l'InterSyndicale félicitent les membres InterSyndicale de la délégation pour le travail qui a permis de lever des interrogations et d'éviter des écueils qui auraient retardé l'opération de transfert. Ils félicitent également ceux-ci pour la transparence et la régularité de leur information qui ont permis de tenir l'ensemble des membres du C.E. »*



Le CactuCE ne retrace pas l'intégralité des débats mais il met l'accent sur des points importants débattus en CE. Pour une information plus complète, nous vous invitons à consulter les PV de CE et à interroger vos élus Intersyndicale.

informé et à cette instance de rendre souverainement un avis motivé sur le projet. C'est un mode de fonctionnement que nous aimerions voir pour l'ensemble de commissions ». Clair, non ?

Consultation du CE sur la politique de congés 2015.

Cette note est approuvée par les élus majoritaires mais pas par l'Intersyndicale qui craint, concernant les salariés « productifs Services », une obligation de prise de congés massive durant les périodes d'inter chantier, telle qu'inscrite dans cette note.

Présentation de « We are Axway » : objectifs poursuivis, calendrier des événements, médias utilisés/prévus pour la diffusion, budget.

Cette « formation » est organisée et menée par les managers auprès de leurs équipes. Il s'agit de sessions de deux heures environ, avec des ateliers d'une vingtaine de personnes et deux ou trois animateurs. Ces ateliers devraient s'étaler de novembre à janvier et ont un caractère obligatoire pour les salariés. La direction précise qu'il n'y a pas de coût spécifique, le temps utilisé est comptabilisé comme du temps de travail « classique ». Le budget utilisé pour la réalisation des vidéos diffusées sur Jive n'a pas été pris sur le budget de la formation. Par rapport aux vidéos, les élus Intersyndicale trouvent dommageable qu'elles ne soient qu'en anglais et sans sous-titres. Quant à la qualité de ces vidéos, certains d'entre nous ont exprimé, sur Jive, ce qu'ils en pensaient ...

Réunions d'agences en dehors des horaires de travail : quelles sont les modalités de déclaration et de paiement des heures supplémentaires ?

La direction précise que les modalités sont contenues dans la note de procédure 1.16 disponible sur l'intranet RH et que la validation de la hiérarchie est requise. N'hésitez plus !



Projet de déménagement vers de nouveaux locaux : celui-ci est-il validé par la direction ?

Et bien non, toujours pas ! La direction n'a pas de nouvelles à nous annoncer. Compte-tenu des restrictions budgétaires, il est possible qu'il n'y ait pas de déménagement et que l'on se contente de faire venir les salariés de Systar, avec une réorganisation à la clé. Donc, chers collègues, ne déménagez pas trop vite pour vous rapprocher du boulot. Autre soucis dans le cadre de cet hypothétique déménagement : le local CE, actuellement exigüe et ne permettant pas de recevoir les salariés. Si la décision qui sera prise, au final, est de ne pas déménager, il faudra bien que la direction trouve une solution pour héberger le CE et son assistante dans de bien meilleures conditions.

Télétravail : quels sont les motifs éligibles au télétravail chez Axway ?

Le télétravail est assez peu répandu à Axway selon la direction, quelques cas existent cependant. Il n'y a pas de liste de motifs éligibles ; il s'agit en général de personnes ayant une certaine autonomie dans leur travail. Les demandes sont traitées au cas le cas. L'Intersyndicale demande ce qui va se passer pour les salariés Systar qui bénéficient de ce type de travail. La direction ne peut répondre et traitera chacun des cas. Cela devrait concourir à rassurer nos collègues Systar, déjà inquiets sur la fusion avec Axway.

@Le CactuCE est sur JIVE !
👉 Groupe Intersyndicale Axway France.

Etat des lieux sur l'utilisation de Jive

La direction nous indique qu'il y a plus de 2000 utilisateurs enregistrés sur Jive dont 1779 sont actifs, près de 1200 espaces ou groupes créés (sociaux, privés ou professionnels). Plusieurs milliers d'informations transitent chaque jour sur Jive. L'espace RH actuellement localisé sur le Wiki est en phase de migration sur le réseau social. Et cet outil reste, selon la direction, facultatif. Sauf que lorsque le Wiki aura été vidé de l'intégralité de ses rubriques, pour pouvoir rester opérationnel dans l'entreprise, l'utilisation de ce « réseau social » sera, de fait, obligatoire.

La consultation des élus du CE Axway sur le projet de fusion de Systar et d'Axway est prévue vendredi 7 novembre après-midi.

PROCHAINE REUNION CE : LE 26 NOVEMBRE.